



Municipalité de Saint-Anaclet de Lessards

Bilan, pour l'année 2019, de la qualité de l'eau potable

Paramètres	Nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Norme respectée
Bactériologique (coliformes totaux, Escherichia coli, colonies atypiques)	96 échantillons au total (soit 8 par mois)	96 échantillons au total (soit 8 par mois)	96 échantillons au total (soit 8 par mois)	Oui
Turbidité	12 échantillons au total (soit 1 par mois)	12 échantillons au total (soit 1 par mois)	12 échantillons au total (soit 1 par mois)	Oui
Trihalométhanes totaux (Chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane, bromoforme)	4 échantillons au total (soit 1 par trimestre)	4 échantillons au total (soit 1 par trimestre)	4 échantillons au total (soit 1 par trimestre)	Oui (pour tout les trimestres)
Inorganiques (Nitrates+nitrites)	4 échantillons au total (soit 1 par trimestre)	4 échantillons au total (soit 1 par trimestre)	4 échantillons au total (soit 1 par trimestre)	Oui (pour tout les trimestres)
Inorganiques (Cuivre-Plomb)	5 échantillons	5 échantillons	5 échantillons	Oui
Inorganiques (Antimoine, Arsenic, Baryum, Bore, Cadmium, Chrome, Cyanure, Fluorures, Mercure, Sélénium, Uranium)	1 échantillon prélevé entre le 1 ^{er} Juillet et le 1 ^{er} Octobre	1 échantillon prélevé entre le 1 ^{er} Juillet et le 1 ^{er} Octobre	1 échantillon prélevé entre le 1 ^{er} Juillet et le 1 ^{er} Octobre	Oui